

**MAIRIE
de BEAUGEAY**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 30/03/2026

Avis de dépôt affiché en mairie le 30/03/2026

N° DP 017 036 26 00007

Par :	Monsieur LAGOYER YANNICK
Demeurant à :	35 B RUE DE L EGLISE 17620 BEAUGEAY
Sur un terrain sis à :	35B RUE DE L EGLISE 17620 BEAUGEAY 36 C 632
Nature des Travaux :	Pose d'une clôture et d'un portillon

Surface de plancher : 0 m²

Le Maire de la Ville de BEAUGEAY

VU la déclaration préalable présentée le 30/03/2026 par Monsieur LAGOYER YANNICK,
VU l'objet de la déclaration :

- pour Pose d'une clôture et d'un portillon ;
- sur un terrain situé 35B RUE DE L EGLISE ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaugeay approuvé le 04/09/2018, modifié le 13/04/2021, et notamment le règlement applicable à la (aux) zone(s),

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2 et suivant(s).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement du PLU :

La hauteur maximale des clôtures est fixée à 1,50 mètres le long des voies et emprises publiques

La hauteur maximale des clôtures est fixée à 2,00 mètres le long des limites séparatives

Les clôtures en parpaing seront enduites et adopteront des teintes proches des enduits locaux traditionnels c'est-à-dire claires.

**Beaugeay, le 30 mars 2026
Le Maire, Joël ROSSIGNOL**


